

LE CNDH DANS LA PRESSE NATIONALE

المجلس الوطني لحقوق الإنسان في
الصحافة الوطنية

06/08/2014



اليزمي يبرز بستوكهولم مسلسلا الإصلاحات الذي أطلقه المغرب

8123/2

أبرز رئيس المجلس الوطني لحقوق الإنسان إدريس اليزمي، أمس بستوكهولم، مسلسل الإصلاحات الذي أطلقه المغرب منذ حوالي 20 سنة. وقال اليزمي، في مداخلة خلال مائدة مستديرة نظمت بمقر معهد سياسة الأمن والتنمية بالعاصمة السويدية، إن المغرب قام بإصلاحات جريئة، ومنح العفو للسجناء السياسيين وبأشرف إصلاحا شاملا لمدونة الأسرة، مضيفا أن المملكة أحدثت سنة 2001 المعهد الملكي للثقافة الأمازيغية الذي يندرج في إطار الاعتراف بالتنوع اللغوي والثقافي بالبلاد.

كما أشار اليزمي إلى هيئة الإنصاف والمصالحة التي تم إحداثها سنة 2004، والتي انكبت، من جانبها، على انتهاكات حقوق الإنسان في الماضي، ونظمت جلسات استماع علنية لضحايا هذه الانتهاكات وصاغت توصيات لضمان عدم تكرار الانتهاكات.

وذكر أيضا باعتماد المملكة سنة 2011 لدستور يكرس مسار تعزيز حقوق الإنسان ويتضمن ما لا يقل عن 60 مادة متعلقة بحقوق الإنسان، مبرزا في الوقت نفسه دور ومهام المجلس الذي يرأسه في مجال حماية الحقوق والحريات، وإعداد تقارير حول حقوق الإنسان في العديد من المجالات.

وأشار اليزمي إلى أنه ستتم المصادقة على قوانين أخرى من أجل تعزيز مسار دولة الحق والقانون، مؤكدا أن المملكة أحرزت تقدما كبيرا في هذا المجال، على الرغم من أن هناك الكثير مما يجب القيام به. من جانبه، تطرق رئيس المركز المغربي للدراسات الاستراتيجية، محمد بنحمو، للقضايا الأمنية في منطقة الساحل والصحراء، معربا عن أسفه لعدم وجود تعاون بين دول المنطقة لمواجهة التحديات الأمنية التي يطرحها هشاشة هذه المنطقة.



Le sommet mondial sur les droits de l'homme à Marrakech

Marrakech : Après une première édition tenue en décembre 2013 dans la capitale Brasilia, la ville de Marrakech accueillera, en novembre prochain, la deuxième édition du Forum mondial des Droits de l'Homme.



Ph: MAP

l'Homme.

Quelque 5000 participants sont attendus à cet événement mondial, des participants dont de nombreuses personnalités comme **Ban Ki-Moon, Kofi Anan, Mikhaïl Gorbatchev et Bill Gates** invités à l'événement, selon **Driss El Yazami**, Président du Conseil National des droits de l'Homme, rapporté par la MAP.

Pour sa part, la ville de Marrakech déploie tous ses efforts pour accueillir le forum mondial. Le choix de la ville est dû à ses capacités d'accueil, selon **Driss El Yazami**.

L'organisation du sommet mondial sur les droits de

l'Homme au Maroc,

l'événement qui aura lieu

les 27, 28 et 29 novembre

2014, montre l'avancée

considérable réalisée par le pays concernant les droits de

0	0	0
Tweet	Like	g+1

À NE PAS MANQUER

Marrakech, rendez-vous des droits de l'Homme

Marrakech, rendez-vous des droits de l'Homme

Au tour de Marrakech d'abriter les 27, 28 et 29 novembre 2014 le sommet mondial sur les droits de l'Homme. En lui-même, cet événement renseigne sur les avancées du Maroc à ce sujet. Organisée à l'initiative du Secrétariat des droits de l'Homme de la présidence de la République du Brésil, la 1re édition s'est tenue en décembre 2013 dans la capitale Brasilia. Ce rassemblement entre représentants du gouvernement et de la société civile a pour objectif la réflexion commune, l'échange d'expériences et la formation de réseaux. Les participants se sont ainsi attelés, par le biais d'ateliers thématiques, à définir les avancées en matière des droits de l'Homme à travers les luttes sociales et les violations récurrentes, qui se produisent dans le monde entier. Une approche tournée vers la relation entre la culture et les droits humains, qui permet de surmonter les barrières entre les personnes, et donc de lutter contre toutes formes de discrimination et d'inégalité. Grâce notamment à sa situation géographique et à ses réformes et avancées notoires dans ce domaine, le Maroc a donc été choisi pour abriter la 2e édition de ce forum, qui consacre la dimension Sud-Sud dans le traitement des questions des droits de l'Homme, permettant ainsi aux pays du Sud de devenir des acteurs clés dans la protection et la promotion de ces droits. Ce choix bien légitime, négocié au Brésil par la délégation marocaine, s'appuie sur la voie des libertés fondamentales suivie par notre pays. Pour preuve, le Conseil national des droits de l'Homme (CNDH), qui agit en étroite collaboration avec le principal organe des Nations unies, le Conseil des droits de l'Homme. Également fondé sur les principes de Paris, le CNDH travaille directement avec le Parlement marocain. Grâce à ses commissions régionales, l'institution indépendante garantit les droits fondamentaux sur tout le territoire, appuyant la question de la diversité. Rappelons à ce sujet, la mesure phare du Roi qui officialisait la langue amazighe, au même titre que l'arabe, lui permettant de s'inscrire comme patrimoine commun à tous les Marocains. Tous les droits sont ainsi étudiés à la loupe par le CNDH. Si certains enregistrent de belles avancées, d'autres sont encore à la traîne, comme celui des enfants placés sur décision judiciaire dans les centres de sauvegarde de l'enfance (CSE). Dans son rapport, le CNDH fait état d'enquêtes de terrain dans 17 CSE. Le bilan de ces visites a permis de relever que le placement des enfants dans ces centres est non conforme aux standards et normes de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant (CDE), et ce dans toutes les étapes du processus de placement. En effet, les enfants en situation difficile (orphelins, handicapés, mendiants...) partagent la même institution fermée que ceux en conflit avec la loi. Le rapport parle également de centres surchargés et/ou isolés des lieux de résidence de certains enfants, paralysant ainsi le maintien des liens familiaux. Absence de supervision et de contrôles réguliers par l'administration de tutelle, conditions de vie (hébergement, hygiène et alimentation) qui ne garantissent pas les droits fondamentaux des enfants placés, châtiments corporels, brimades et insultes sont quelques-uns des constats relevés. Concernant les populations étrangères, le CNDH appelle à une politique publique protectrice des droits, basée sur la coopération internationale et intégrant la société civile. En relevant un tel défi, le Maroc pourrait ainsi constituer pour de nombreux pays du Sud, confrontés à des problématiques similaires, un exemple bénéfique.

http://www.emarrakech.info/Marrakech-rendez-vous-des-droits-de-l-Homme_a5056.html

100 recommandations

Le CNDH s'est également attelé à définir 100 recommandations pour la protection des droits des détenu(e)s, établies à la suite de ses visites dans plusieurs établissements pénitentiaires. Ce rapport note les efforts déployés par la Délégation générale de l'Administration pénitentiaire et de la réinsertion en matière de réaménagement et de construction des établissements pénitentiaires et de lutte contre la corruption. En revanche, il a été constaté que la Délégation privilégie la politique sécuritaire au détriment de la sécurité des détenus, et le recours excessif aux mesures disciplinaires, et ce, en l'absence ou en l'insuffisance d'un contrôle effectif et régulier par les mécanismes administratifs et judiciaires de contrôle.